

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE			COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Action collective			Chambre civile	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de	Salle prévue	Date		
No :	500-06-001117-213	---	16.02	Le 18 novembre 2021		
Juge : HONORABLE CHRISTIAN IMMER					Code : JI0082	

Demandeur		Avocats	
FRANÇOIS DÉCARY-GILARDEAU	Absent	Me James R. Nazem	Présent

Défenderesses			
GENERAL MOTORS OF CANADA et GENERAL MOTORS COMPANY	Absentes	Me Stéphane Pitre Me Anne Merminod Me Alexis Leray BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L., S.R.L.	Présents

Nature de la cause

Montant : \$

Cote(s)	Requête(s)
06	DEMANDE DE PERMISSION POUR MODIFIER LA DEMANDE POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE
09	AMENDED APPLICATION BY RESPONDENTS GENERAL MOTORS OF CANADA COMPANY AND GENERAL MOTORS COMPANY FOR LEAVE TO ADDUCE RELEVANT EVIDENCE
10	AMENDED APPLICATION BY RESPONDENTS GENERAL MOTORS OF CANADA COMPANY AND GENERAL MOTORS COMPANY FOR LEAVE TO EXAMINE THE APPLICANT
11	APPLICATION BY RESPONDENTS GENERAL MOTORS OF CANADA COMPANY AND GENERAL MOTORS COMPANY TO STAY THE PROCEEDINGS

Greffière Myriam Schambier, g.a.c.s.	Interprète _____	Sténographe _____
---	---------------------	----------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début N/A	Fin N/A	Audition PM :	Début 13 h 48	Fin 15 h 08
---------------	--------------	------------	---------------	------------------	----------------

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition
---------------------------------------	------------------------

HEURE

OUVERTURE DE L'AUDIENCE

13 h 48 Identification de la cause et des avocats.
Échanges.

13 h 51 **DÉCISION SUR LA DEMANDE DE PERMISSION POUR MODIFIER LA DEMANDE POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE**

VU la demande;

VU l'absence de contestation;

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Action collective		Chambre civile	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de	Salle prévue	Date	
No :	500-06-001117-213	---	16.02	Le 18 novembre 2021	
Juge : HONORABLE CHRISTIAN IMMER					Code : JI0082

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la Demande de permission pour modifier la Demande pour autorisation d'exercer une action collective;

LE TOUT, frais à suivre.



CHRISTIAN IMMER, J.C.S.

13 h 53

DÉCISION SUR LA AMENDED APPLICATION BY RESPONDENTS GENERAL MOTORS OF CANADA COMPANY AND GENERAL MOTORS COMPANY FOR LEAVE TO ADDUCE RELEVANT EVIDENCE

VU la demande;

VU que la pièce GM-1 est remplacée par la pièce GM-1.1;

VU que, de ce fait, il n'y a plus de contestation quant aux pièces GM-1, GM-2, GM-7, GM-8 et GM-9;

VU que le Tribunal estime que ces pièces peuvent être déposées en fonction des critères développés par la jurisprudence;

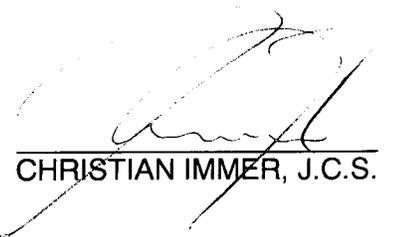
VU que le demandeur ne s'oppose pas au dépôt de ces pièces;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE l'Amended Application by respondents General Motors of Canada Company and General Motors Company for leave to adduce relevant evidence, avec la modification apportée séance tenante;

AUTORISE le dépôt des pièces GM-1, GM-2, GM-7, GM-8 et GM 9;

LE TOUT, frais à suivre.



CHRISTIAN IMMER, J.C.S.

13 h 56

Commentaires du Tribunal.

MESURES DE GESTION

VU les disponibilités du juge soussigné et des avocats, l'audience au fond sera tenue le **8 avril 2022**;

D'ici là, les parties défenderesses ou la partie demanderesse pourra, si elle le juge opportun, faire une demande pour dépôt de preuves additionnelles sur la question de la gestion des avis de rappel GM-8 et GM-9 et, le cas échéant, tout autre avis qui pourrait être expédié dans l'intervalle;

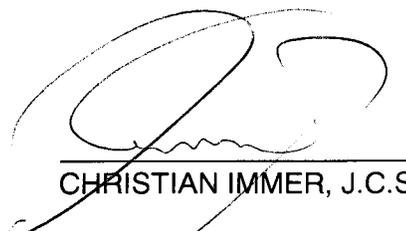
LE TRIBUNAL :

DEMANDE aux parties de lui faire rapport, par écrit, des développements en ce sens, au plus tard le 18 février 2022;

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Action collective		Chambre civile	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de ---	Salle prévue 16.02	Date	
No :	500-06-001117-213			Le 18 novembre 2021	
Juge : HONORABLE CHRISTIAN IMMER					Code : JI0082

Dans ce contexte, l'*Application by respondents General Motors of Canada Company and General Motors Company to stay the proceedings* devient sans objet;

REMET sine die l'*Application by respondents General Motors of Canada Company and General Motors Company to stay the proceedings*.


CHRISTIAN IMMER, J.C.S.

REPRÉSENTATIONS SUR L'AMENDED APPLICATION BY RESPONDENTS GENERAL MOTORS OF CANADA COMPANY AND GENERAL MOTORS COMPANY FOR LEAVE TO EXAMINE THE APPLICANT

- 14 h 09 Représentations de Me Pitre.
- 14 h 45 Représentations de Me Nazem.
- Questions du Tribunal.
- 14 h 58 Commentaires de Me Pitre.
- 15 h 03 Représentations de Me Nazem (suite).
- 15 h 08 Le Tribunal prend l'*Amended Application by respondents General Motors of Canada Company and General Motors Company for leave to examine the applicant* en délibéré.
- 15 h 08 **FIN DE L'AUDIENCE**


Myriam Schambier, adj./g.a.c.s.